

De plus, il est constaté par une expérience séculaire, que si l'éducation donnée dans le séminaire est merveilleusement adaptée au besoin des futurs prêtres, elle n'est pas moins la meilleure pour préparer l'avenir de ceux que la Providence appelle à exercer sur leurs concitoyens l'influence de l'idée et le prestige de l'exemple, ce qui est la mission de tout homme instruit.

C'est ainsi que sont sortis de nos séminaires la plupart des hommes qui ont fait leur marque dans la politique les lettres ou ailleurs, tout en étant la gloire de leur profession respective. De même, à côté du prêtre, dans beaucoup d'endroits des Etats-Unis, à la tête des congrégations canadiennes, soutenant par la parole et par l'exemple ses compatriotes dans leurs travaux et leurs luttes, on voit l'homme instruit, formé dans un collège de notre province, déverser ainsi sur les autres tout le bénéfice de l'éducation qu'il y a reçue ; ce qui est encore une extension considérable de l'action bienfaisante des séminaires.

Ceux-ci font donc œuvre religieuse et patriotique ; ils rendent en même temps aux familles un service inappréciable en accueillant leurs enfants, pour les élever, les instruire, leur préparer un avenir honorable, et cela pour une rémunération si modique, que des cœurs étroits, incapables de comprendre le dévouement, s'en sont fait une arme pour attaquer nos institutions trop peu exigeantes à leur avis.

En résumé, nos séminaires, maisons essentiellement ecclésiastiques, poursuivent donc le double but de recruter et de former des prêtres, et d'élever avec eux, par une éducation commune, ceux qui se destinent aux professions dites libérales. Il est dès lors évident que nos séminaires ne dépendent que de l'autorité ecclésiastique ; que celle-ci doit les maintenir dans la voie qui leur est